



**AU CONSEIL COMMUNAL DE
COSSONAY**

Cossonay, le 24 mai 2012

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 6/2012 relatif
aux comptes 2011**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du 26 mars 2007 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie une première fois le 14 mai afin de procéder à une analyse complète des comptes.

Nous remercions très sincèrement tous les Municipaux et le Boursier communal pour les renseignements complémentaires qu'ils nous ont aimablement fournis. Nous avons particulièrement apprécié la présence de la Municipalité in corpore et les différentes présentations élaborées par notre boursier. La rédaction du présent rapport s'en est trouvée grandement facilitée.

La commission s'est réunie une seconde fois le 24 mai pour la rédaction du présent rapport.

Comptes 2011

- **Bilan**

Durant l'exercice, le capital a augmenté de CHF 123'040.94 représentant le bénéfice 2011, après amortissements prévus au budget et amortissements supplémentaires.

Le capital au 31 décembre 2011 s'élève à CHF 995'448.07.

La Fiduciaire BDO SA a vérifié, les 1^{er} et 3 mai derniers, la légalité des comptes annuels (bilan et compte de fonctionnement) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011. Les précédentes révisions ont été effectuées par la fiduciaire Fibexa SA. Selon l'appréciation du réviseur, les comptes annuels sont conformes aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Dans ce contexte, la Commission n'a donc pas procédé à des contrôles ou pointages supplémentaires et a pris connaissance du rapport de BDO SA du 3 mai 2012.

• **Compte d'exploitation**

Le compte d'exploitation avant amortissements présente une amélioration du résultat de CHF 1'242'063.79 par rapport au budget. Cette différence s'explique comme suit :

Produits supérieurs au budget :

• Fonds Abri PC ❶	CHF	477'290.00	
• Impôts à la source	CHF	118'810.00	
• Impôts sur les successions et donations	CHF	354'645.00	
• Impôts sur les gains immobiliers	CHF	220'761.00	
• Aras, Frontaliers et péréquation	CHF	229'758.00	CHF 1'401'264.00

Charges inférieures au budget :

• Décompte final 2010 relatif au social	CHF	<u>85'000.00</u>
---	-----	------------------

Mouvement

CHF 1'486'264.00

- ❶ Fonds Abri PC : l'Etat a autorisé les communes qui ont un taux d'abris de 100 % à dissoudre le fonds de réserve qui avait été constitué pour des équipements supplémentaires.

La différence de CHF 244'000.00 provient de divers postes des comptes charges et produits, n'appelant pas de commentaire particulier.

• **Amortissements 2011**

En plus des amortissements prévus de CHF 1'203'648.00, vu le bon résultat, la Municipalité a procédé à des amortissements supplémentaires pour un montant total de CHF 521'309.85 sur les comptes suivants :

Bâtiment de la voirie	383'115.00
Révision PGA	48'481.60
Matériel scénique pour le Théâtre	54'810.00
Arrêt de bus route de Morges	<u>34'903.25</u>
	521'309.85

En outre, tenant compte des amortissements budgétés et des amortissements supplémentaires, les postes suivants ont été définitivement clôturés :

- Arrêt de bus route de Morges
- Bâtiment travaux
- Matériel scénique pour le Théâtre

Analyses diverses

- **La marge d'autofinancement** détermine le montant en francs dégagé par le propre fonctionnement de la commune durant une année. Lorsqu'elle est positive, cette somme est disponible pour (auto)financer des investissements et/ou pour rembourser des emprunts. Plus la marge d'autofinancement est élevée, plus le potentiel de développement de la commune est grand.

Lorsqu'elle est négative, la situation est préoccupante, la commune doit emprunter, non seulement pour financer la totalité de ses investissements, mais en plus pour payer une partie de son activité ordinaire.

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Marge d'autofinancement	3'148/m	1'412/m	2'271/m

- **La capacité d'autofinancement (%)** renseigne sur le potentiel d'autofinancement d'une collectivité. Plus il est élevé et plus cette dernière dispose d'une large marge de manœuvre financière. Elle se calcule en divisant la marge d'autofinancement par les recettes courantes.

Pour notre commune, en 2011, cela représente un ratio de 15.58 % (en 2010 = 10.64 %; résultat moyen, 20 % et plus étant un bon résultat).

- **Le degré d'autofinancement (%)**. Lorsqu'il est positif, le degré d'autofinancement mesure la part des investissements nets qu'une collectivité peut financer par ses propres moyens, c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt et/ou à la réalisation d'une partie de ses actifs financiers. Plus cette part est importante, meilleure est l'autonomie financière d'une collectivité. Dès lors, un investissement important se traduit généralement par une dégradation de l'indicateur concerné. Il se calcule en divisant la marge d'autofinancement par les dépenses nettes d'investissement.

Pour notre commune, en 2011, cela représente un ratio de 165.87 % (résultat bon. En 2010 = 157 %).

- **Le taux de couverture (%)** se définit comme le rapport entre les actifs financiers et les engagements (bruts). Plus il est important et plus la collectivité dispose d'actifs financiers qu'elle pourrait réaliser, sans que cela nuise à son action, afin d'obtenir des moyens pour se désengager. Ainsi, et pour des engagements donnés, la situation d'une collectivité est d'autant meilleure que ce taux est important. Certains actifs financiers varient en fonction de la bourse communale, dès lors on ne peut pas exclure que cet indicateur prenne des valeurs supérieures à 100 %. Il se calcule en divisant le total des actifs financiers par les engagements.

Pour notre commune, en 2011, cela représente un ratio de 49.71% (en 2010 = 51.61 %).

- **Marge d'autofinancement / engagements nets (%)** donne la part des engagements nets pouvant être réduits par l'autofinancement dégagé. Plus il est élevé et plus la collectivité est à même de couvrir ses engagements nets. L'appréciation de cet indicateur doit tenir compte des infrastructures à disposition de la collectivité étudiée : à valeur égale, la situation diffère d'une collectivité disposant de toutes les infrastructures nécessaire à son activité à celle devant encore fournir un effort important en la matière.

Pour notre commune, en 2011, cela représente un ratio de 25.99% (2010 = 15.36 %).

- **La quotité de la dette brute** mesure l'endettement brut de la collectivité par rapport aux revenus annuels. Celle de notre Commune pour 2011 se monte à 107.7 % (2010 = 106.42 %) ce qui représente une appréciation qualifiée de « moyen » (100 - 150 %, bon se situant entre 50 - 100 %).
- **La valeur du point d'impôts par habitant** diminue légèrement pour passer de 30.89 en 2010 (moyenne des communes vaudoises = 39.3) à 29.37 en 2011. Cette diminution est notamment la conséquence de la réduction de notre taux d'impôt communal de 71.3 à 65.3. S'agissant du nombre d'habitants, il est passé de 3'324 à 3'390 au 31 décembre 2011 (+ 66).
- **Les emprunts à moyen et long terme** se décomposent comme suit :

	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Emprunt commune	9'707/m	9'001/m	9'415/m
Emprunt écoles	<u>6'766/m</u>	<u>6'345/m</u>	<u>5'925/m</u>
	16'473/m	15'346/m	15'340/m
Nombre d'habitants	3316	3315	3324
<u>Dette par habitant</u>			
Emprunt commune	2'927	2'715	2'832
Emprunt école	<u>2'040</u>	<u>1'914</u>	<u>1'782</u>
	4'967	4'629	4'614
Moyenne des communes VD		6'785	

Nous remercions tout particulièrement notre Boursier, Monsieur Bernard Augsburgers qui nous a fourni un nombre important de chiffres nous permettant le calcul de ces différents ratios que la commission a jugé utile de vous présenter.

Nos commentaires relatifs à divers postes

Honoraires fiduciaire
110.3185

Augmentation de CHF 26'242.15 par rapport à l'exercice 2010. Ce poste comprend notamment les honoraires de consultation de Me Thévenaz de CHF 12'927 pour la période 2004 à 2010, les honoraires de la société Habilis Conseil (relations humaines) pour CHF 2'000 et les honoraires de BDO de CHF 8'100.

Produits exercices antérieurs
230.4359

Ce poste comprend les produits suivants :

Assoc. Régionale Ajerco - décompte final 2010	96'562
Frontaliers 2010	63'199
Péréquation 2010	69'998
Abri PC 100 % place protégées	477'291

La Commune n'a pas d'influence sur ces produits.

Bâtiment Funiculaire
355.3141

Différents travaux de peinture et d'électricité ont été effectués en 2011. Ces travaux étaient nécessaires. D'autre part, le bâtiment a été équipé du WIFI

Parking des Chavannes
357.3141

Les travaux d'entretien ont été plus conséquents que prévus, un nettoyage complet du parking a été effectué afin d'enlever les graffitis et autres salissures.

Immeubles Rue Neuve
359.3141

La chaudière dans l'immeuble Rue Neuve 7 a été changée et des travaux importants d'électricité ont dû être entrepris suite au contrôle OIBT.

Divers

La commission des finances, après examen approfondi des comptes, n'a que très peu de commentaires supplémentaires à faire.

En conclusion, la commission constate, qu'une fois de plus le résultat final après amortissements est bien meilleur que le budget présenté.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Vu le rapport réf. 6/2012 sur les comptes 2011

Ouï le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2011, tels que présentés.

Pour la commission des finances :

Dominique Rufener (rapporteur)

.....

Philippe Mayer

.....

Jean-Daniel Nicole

.....

Etienne Martin

.....

Olivier Richo

.....